

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif 2024



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA .....	4
Glossaire.....	4
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Organisation administrative du service .....	5
1.2 Conditions d'exploitation du service.....	5
1.3 Prestations assurées .....	5
1.4 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	6
1.5 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	6
1.6 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) ..	7
1.7 Nombre d'abonnements par système d'assainissement .....	7
1.7.1 Répartition des abonnés par commune.....	7
1.8 Volumes facturés.....	8
1.8.1 Eaux claires parasites .....	8
1.9 Caractéristiques du réseau.....	9
1.9.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement .....	9
1.9.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement .....	9
1.9.3 Identification des postes de refoulement (PR) .....	11
1.9.4 Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	12
1.10 Prescriptions de rejet et performances .....	13
Station de La Loye .....	13
Station de Montbarrey .....	13
Station de Chamblay .....	14
Station de Cramans.....	14
Station de Mouchard .....	14
Station de Port-Lesney .....	14
Station de Bans.....	15
1.10.1 Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0) et indicateur de performance (P206.3).....	16
2. Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif .....	18
2.1 Fixation des tarifs en vigueur .....	18
2.2 Prix du service de l'assainissement collectif.....	18
2.2.1 Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	18
2.2.2 Tarif de l'assainissement collectif et composante de la facture pour un ménage de référence (120 m <sup>3</sup> ) .....	19
Tarifs HT votés pour l'année considérée. Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D204.0) Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m <sup>3</sup> ) .....	19
2.3 Recettes d'exploitation .....	20
2.3.1 Recettes de la Communauté de communes du Val d'Amour (€HT).....	20
2.3.2 Recettes de l'exploitant (€HT) .....	20
3. Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif.....	21

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.....	21
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées (P202.2B) .....	21
3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	23
3.4 Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	23
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	23
3.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	23
4. Financement des investissements.....	24
4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	24
Aucune contribution du budget général n'est prévue.....	24
4.2 Etat de la dette .....	24
4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	24
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	24
4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles).....	25
5.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT .....	25
6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	26
7. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	30

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# **Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA**

## **Indicateurs descriptifs des services**

- D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
- D202.0** : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
- D203.0** : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- D204.0** : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## **Indicateurs de performance**

- P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- P202.2B** : Indice de connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P203.3** : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
- P204.3** : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
- P205.3** : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
- P206.3** : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
- P207.0** : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

## **Glossaire**

<i>Equivalent habitant (EH)</i> : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
<i>DBO5</i> : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
<i>DCO</i> : Demande biochimique en oxygène
<i>MES</i> : Matières en suspension
<i>NTK</i> : Azote Kjeldhal
<i>NGL</i> : Azote global
<i>PR</i> : Poste de refoulement
<i>Pt</i> : Phosphore total
<i>SISPEA</i> : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
<i>tMS</i> : tonne de matière sèche

# 1. Caractéristiques techniques du service

## 1.1 Organisation administrative du service

La Communauté de commune regroupe les communes de d'AUGERANS, BANS, BELMONT, CHAMBLAY, CHAMPAGNE SUR LOUE, CHATELAY, CHISSEY SUR LOUE, CRAMANS, ECLEUX, GERMIGNEY, GRANGE DE VAIVRE, LA LOYE, MONTBARREY, MONT SOUS VAUDREY, MOUCHARD, OUNANS, PAGNOZ, PORT-LESNEY, SANTANS, SOUVANS, VAUDREY, LA VIELLE LOYE, VILLENEUVE D'aval et VILLERS FARLAY.

Toutes ces communes ont transféré leur compétence assainissement collectif.

Les communes de CHAMPAGNE SUR LOUE, GRANGE DE VAIVRE, SOUVANS et VILLENEUVE D'aval sont assainies exclusivement en assainissement non collectif.

Le service d'assainissement collectif regroupe donc 20 communes.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites

Un plan de zonage de l'assainissement a été approuvé par délibération le 2 mai 2017.

Un règlement du service d'assainissement collectif existe. Celui-ci a été mis à jour et adapté suite au renouvellement du contrat de concession par affermage le 01/01/2024.

## 1.2 Conditions d'exploitation du service

Les sept stations d'épuration du Val d'Amour et l'ensemble de leurs réseaux de transport et de collecte sont gérées en affermage par SUEZ Eau France et font l'objet d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet :

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 10 ans (fin le 31 décembre 2033)

## 1.3 Prestations assurées

La répartition des tâches sur le traitement, le transport et la collecte des eaux usées est la suivante :

		Société fermière	CC Val d'Amour
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	

	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	assainissement collecte	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements	X	
	des collecteurs	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs de transport	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
	du génie civil	X	
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	des espaces verts		X
Renouvellement	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement		X
	des postes de relèvement		X
	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

#### **1.4 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

7 932 habitants sont desservis par un réseau de collecte.

#### **1.5 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement**

Deux autorisations de déversement ont été accordées en début d'année 2023 :

- NATURALIM France MIEL à Port Lesney
- PFCE du groupe Ermitage à Port Lesney

## 1.6 Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Néant.

## 1.7 Nombre d'abonnements par système d'assainissement

<b>Nom du système</b>	<b>Communes desservies</b>	<b>Abonnement</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
La Loye	Belmont Augerans La Loye	Nombre d'abonnements domestiques	453	449	-0.88
Montbarrey	Chissey sur Loue Chatelay Germigney Santans Montbarrey La vieille Loye Ounans	Nombre d'abonnements domestiques  - dont avec autorisation de déversement formalisée	970	972	0.21
Chamblay	Villers Farlay Ecleux Chamblay	Nombre d'abonnements domestiques	525	532	1.33
Bans	Mont /s Vaudrey Vaudrey Bans	Nombre d'abonnements domestiques	970	971	0.10
Cramans	Cramans	Nombre d'abonnements domestiques	237	235	-0,85
Mouchard	Mouchard	Nombre d'abonnements domestiques	520	520	0
Port Lesney	Pagnoz Port Lesney	Nombre d'abonnements domestiques	435	435	0
<b>TOTAL</b>		<b>Nombre d'abonnements domestiques</b>	<b>4 110</b>	<b>4 114</b>	<b>0.10</b>
		- dont avec autorisation de déversement formalisée	1	1	0

### 1.7.1 Répartition des abonnés par commune

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'abonnés</b>
AUGERANS	81
BANS	110
BELMONT	118
CHAMBLAY	202

CHAMPAGNE SUR LOUE	0
CHATELAY	57
CHISSEY SUR LOUE	190
CRAMANS	235
ECLEUX	93
GERMIGNEY	39
GRANGE DE VAIVRE	0
LA LOYE	250
MONTBARREY	160
MONT SOUS VAUDREY	677
MOUCHARD	520
OUNANS	185
PAGNOZ	109
PORT-LESNEY	326
SANTANS	139
SOUVANS	0
VAUDREY	184
LA VIELLE LOYE	202
VILLENEUVE D'aval	0
VILLERS FARLAY	237
<b>Total des abonnés</b>	<b>4 114</b>

## 1.8 Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2023	2024	Variation en %
- aux abonnés domestiques	368 159	348 545	-5.33
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	368 159	348 545	-5.33

### 1.8.1 Eaux claires parasites

Le réseau est en majeure partie de type séparatif, mais il reçoit des effluents issus de collecteurs unitaires. Cette situation engendre des arrivées d'eaux claires parasites importantes en période de nappe haute et en période de fortes pluies, ce qui explique le décalage entre les eaux traitées en station et les volumes facturés.

## 1.9 Caractéristiques du réseau

### 1.9.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement		Linéaire (km) 2023	Linéaire (km) 2024	Variation (%)
La Loye	Réseau séparatif	14.4		9,73 -32,43
	Réseau unitaire	2.9		7,78 168,28
La Vieille Loye	Réseau séparatif	9.7		
	Réseau unitaire	0		
Montbarrey	Réseau séparatif	17.99		separatif 32,54
	Réseau unitaire	9.21		
Ounans	Réseau séparatif	1.7		10,72
	Réseau unitaire	4.7	Unitaire 15,36	10,42
Bans	Réseau séparatif	13.305		16,26 22,21
	Réseau unitaire	8.42		9,7 15,2
Chamblay	Réseau séparatif	11.5		12,31 7,04
	Réseau unitaire	4.1		10,08 145,85
Cramans	Réseau séparatif	1.9		2,05 7,89
	Réseau unitaire	2.4		2,85 18,75
Mouchard	Réseau séparatif	8.0		5,5 -45,45
	Réseau unitaire	3.5		7,68 119,43
Port Lesney	Réseau séparatif	14.1		10,59 -24,89
	Réseau unitaire	5.2		6,49 24,81
TOTAL	Réseau séparatif	92.595		88,98 -3,9
	Réseau unitaire	40.43		59,94 1,46

Des réseaux de transport qui ne collectent pas d'eaux usées sont également présents sur le territoire.

### 1.9.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement ( <i>bassin d'orage, déversoir d'orage...</i> )	Localisation	Volume éventuel de stockage
La Loye	Trop plein PR	La Loye rue Basse	
	Bassin d'orage	La Loye	240 m <sup>3</sup>
	Déversoir d'orage	Belmont Impasse Matala	
	Déversoir d'orage	Augerans PR	
	Déversoir d'orage	Augerans rue de l'île d'Amour	
	Déversoir d'orage	La Loye 12 rue du Val d'Amour	
	Déversoir d'orage	La Loye 59 rue du Val d'Amour	
	Déversoir d'orage	La Loye Chemin d'exploitation	
	Déversoir d'orage	La Loye bassin	
La Vieille Loye	Déversoir d'orage	Rue des prunes	

	Trop plein PR	PR rue des frisés	
	Déversoir d'orage	Rue des Cliat Cliats	
	Trop plein PR	PR de la Motte	
Montbarrey	Bassin d'orage	Chissey sur Loue	100 m3
	Bassin d'orage	Santans rue des Prés de l'Etang	150 m3
	Déversoir d'orage	Chissey sur Loue Les Terreaux	
	Trop plein PR	Chatelay PR rue du Val d'Amour	
	Déversoir d'orage	Chatelay rue du bois	
	Déversoir d'orage	Chatelay rue du Val d'Amour	
	Déversoir d'orage	Amont PR bord de Leue	
	Déversoir d'orage	Germigney Rue du Val d'Amour	
	Déversoir d'orage	Germigney Quartier Choucheux	
	Déversoir d'orage	Santans rue principale	
	Déversoir d'orage	Santans rue de la fonclause	
	Déversoir d'orage	Montbarrey rue du Creux (surveillé)	
	Déversoir d'orage	Montbarrey rue du pont	
	Déversoir d'orage	Montbarrey rue des Côtes	
Bans	Déversoir d'orage	Vaudrey PR village	
	Trop plein PR	Vaudrey PR ancienne step	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey rue du Général Grévy	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey rue de la gare	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey rue Paul Koepfler	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey Place Jean Moulin	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 12 rue Louis Guillaume	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 1, rue du Dr Gouhot	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 7, rue du Dr Pactet	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 6B, rue du Lançot	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 2, rue des Poiriers	
	Déversoir d'orage	Mont sous Vaudrey 1, rue du Moulinet	
	Trop plein PR	Mont sous Vaudrey PR ancienne Step	
Ounans	Déversoir d'orage	Rue de l'église	
	Déversoir d'orage	Rue du canal	
	Déversoir d'orage	Champ du feu	

Chamblay	Déversoir d'orage	Ecleux rue du Val d'Amour Centre équestre	
	Déversoir d'orage	Ecleux rue du Lion	
	Déversoir d'orage	Ecleux rue de la Liberté	
	Déversoir d'orage	Chamblay Château de Clairvans	
	Déversoir d'orage	Chamblay Grande rue / rue du Chêne Brûlé	
	Déversoir d'orage	Chamblay Grande rue / rue du Bois	
	Déversoir d'orage	Chamblay rue de Clairvans	
Cramans	Déversoir d'orage	Grande rue (2)	
	Déversoir d'orage	Rue Chevrey	
Mouchard	Déversoir d'orage	Rue Certémery n°2 face allée	
	Déversoir d'orage	Rue Certémery n°2 sur chaussée	
	Déversoir d'orage	Rue de Certémery n°12	
	Déversoir d'orage	Rue du bief	
	Déversoir d'orage	Champ de foire	
	Déversoir d'orage	Rue de la fontaine	
	Déversoir d'orage	Rue de la fontaine n°12	
	Déversoir d'orage	Les corvées	
Port Lesney	Déversoir d'orage	Pagnoz rue du Clou	
	Déversoir d'orage	Pagnoz Fontaine	
	Déversoir d'orage	Pagnoz rue du verger Moclet	
	Déversoir d'orage	Port Lesney Rue du port	
	Déversoir d'orage	Port Lesney rue abreuvoir	
	Déversoir d'orage	Port Lesney Rue de la Tour	
	Déversoir d'orage	Port Lesney Rue des Quarteaux	
	Déversoir d'orage	Port Lesney Rue du Lavoir	

### 1.9.3 Identification des postes de refoulement (PR)

Nom du système d'assainissement	Localisation
La Loye	Augerans, La Loye : Rue Basse
Montbarrey	Chissey : Les pieds de Loups, Grande rue, Les Terreaux, Chatelay Germigney Santans : Rue des Prés de l'étang, Rue principale, Montbarrey : Rue du Pont, Rue des côtes Ounans : Hutttopia La Vieille Loyer : Rue des Prunes, Rue des Frisés, Rue des Cliat Cliats, Rue de La Motte
Bans	Vaudrey : Pont de la cure, Ancienne station

	Mont sous Vaudrey : Lot Gouhot, Rue de la Gare, Pré Pitalier, Ancienne station Bans : Ancien chemin d'Arbois, Boulodrome,
Chamblay	Villers Farlay : Tennis Ecleux : Mairie, Ranch Chamblay : La Croix, Mairie, route de Clairvans, Rue du Bois, Rue du Pont, rue du Grand Creux
Cramans	Impasse du portail, Lot des Champs Noirots, Route de Villers Farlay
Mouchard	Quartier Bel Air, Les Essarts
Port Lesney	Pagnoz : route de Port Lesney Port Lesney : Route de Lorette

#### 1.9.4 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Nombre de stations au 31 décembre : 7

Station	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
La Loyer	La Loyer	Boue activée	1 600	96	240
Montbarrey	Montbarrey	Boue activée	2 700	162	1 040
Bans	Bans	Boue activée	2 300	141	636
Chamblay	Chamblay	Boue activée	1 500	90	285
Cramans	Cramans	Décanteur digesteur + Lit bactérien	650	26	97.5
Mouchard	Mouchard	Boue activée	2 000	114	300
Port Lesney	Port Lesney	Boue activée	1 800	108	270

## 1.10 Prescriptions de rejet et performances

Les stations d'épurations sont toutes soumises aux prescriptions de l'arrêté du 24 août 2017 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DB05.

La date des bilans 24H est programmée l'année N-1 pour l'année N.

Pour être conformes les normes de concentration ou de rendement doivent être respectées. Les normes de concentration s'entendent en moyenne annuelle.

### Station de La Loye

Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°2/98 du 10 février 1998 portant autorisation de la station d'épuration de Chamblay avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la Loue.

Nombre de bilans 24H obligatoires : 2 par an

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NGL		PT	
		Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %
		Norme	< 25	70	125	75	35	90	15	70	2
03/06/2024	Oui	3	81.3	12	85	4	89.5	6.011	70.2	0.473	79.2
07/10/2024	Oui	4	95.8	39	91.7	12	95.2	12.435	46.3	1.01	84.2

### Station de Montbarrey

Nombre de bilans 24H obligatoires : 12 par an

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NGL		PT	
		Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %	Conc mg/l	rend. %
		Norme	< 25	85	<90	85	<20	95	<10	85	<2
22/01/2024	Oui	3	85.7	15	82.8	3	93.2				
08/02/2024	Oui	4	90.5	20	86.2	12	86.7				
10/03/2024	Oui	5	95.8	18	95.6	5	96.4				
10/04/2024	Oui	3	86.4	17	90.3	6	91.8	5.089	84.9	1.22	72.4
13/05/2024	Oui	3	96.6	13	97.3	2	98.5				
13/06/2024	Oui	3	98.5	5	99.3	2	99.4	6.523	95.3	1.06	87.6
06/07/2024	NON	3	95.1	18	96.5	7	97.3	10.134	72.0	1.28	65.2
05/08/2024	Oui	3	98.4	15	97.3	9	95.7	7.001	92.5	0.204	98.0
20/09/2024	Oui	3	97.7	20	96.1	3	98.1				
01/10/2024	Oui	3	81.3	14	81.1	3	92.7				
06/11/2024	Oui	3	96.7	19	95.0	2	98.3				
02/12/2024	Oui	3	95.1	11	96.1	2	95.1				

### Station de Chamblay

Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°368 DDE du 2 décembre 2005 portant autorisation de la station d'épuration de Chamblay avec rejet des effluents dans le milieu récepteur de la Loue.

Nombre de bilans 24H obligatoires : 2 par an

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NTK		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %
		Norme	< 25	70	< 125	75	< 35	90	15	70	2
15/05/2024	Oui	3	97.2	14	96.7	2	99.3	1.2	96.9	0.248	95.2
21/10/2024	Oui	3	95.5	16	93.9	2	95.7	0.5	99.1	0.39	91.5

### Station de Cramans

Nombre de bilans 24H obligatoires : 1 tous les 2 ans

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NGL		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %
		Norme	< 35	60		60		50			
20/05/2024	NON	30	85.7	169	65.0	72	25.8				

### Station de Mouchard

Nombre de bilans 24H obligatoires : 2 par an

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NGL		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %
		Norme	< 25	70	< 125	75	< 35	90			
22/05/2024	Oui	8	85.2	47	81.0	27	73				
05/09/2024	Oui	13	80.9	75	53.1	10	93.8				

### Station de Port-Lesney

Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°79 DDE du 17 mars 2000 portant autorisation de la station d'épuration de Port Lesney.

Nombre de bilans 24H obligatoires : 12 par an

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MEST		NTK		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %
		Norme	< 25	70	< 125	75	< 35	90	40	70	2
12/01/2024	Oui	4	99.7	20	99.3	4	99.1				
06/02/2024	Oui	8	99.3	35	98.1	6	98				
06/03/2024	Oui	3	99.1	20	97.0	4	98.3	1.9	95.7	0.444	92.9
25/04/2024	Oui	3	99.5	20	99.2	4	97.5	1.7	97.2	0.092	99.0
13/05/2024	Oui	3	98.9	23	96.7	2	99.3				
16/06/2024	Oui	3	98.2	5	99.4	2	99.4				
01/07/2024	Oui	15	91.7	76	85.4	5	98.6				
22/08/2024	Oui	11	96.8	51	94.6	8	89.5	2.3	97.1	0.325	95.9
25/09/2024	Oui	9	97.9	35	97.5	7	96.7				
15/10/2024	Oui	8	97.6	27	94.6	6.2	95.6	1.1	96.7	0.13	96.5
19/11/2024	Oui	5	98.5	31	97.4	7	99.0				
11/12/2024	Oui	3	92.7	5	98.2	4	94.9				

### Station de Bans

Déclaration de rejet : Récépissé de déclaration n°39-2012-00110 du 7 août 2012 portant autorisation de la station d'épuration de Bans.

Nombre de bilans 24H obligatoires : 1 par mois

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté											
		DB05		DCO		MEST		NGL		NTK			
		Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %		
		Norme	< 25	80	< 125	75	< 35	90	< 15	70	< 10	< 2	80
22/01/2024	Oui	3	85.7	18	80.6	12	76.5	0	0	0	0	0	
08/02/2024	Oui	3	83.3	13	83.5	7	84.1	0	0	0	0	0	
10/03/2024	Oui	3	98.0	9	97.8	4	97.6	0	0	0	0	0	
10/04/2024	Oui	3	88.0	13	91.5	3	92.7	2.96	89.8	1.1	96.2	0.2	93.3
13/05/2024	Oui	3	96.6	15	82.8	3	97.7	0	0	0	0	0	
13/06/2024	Oui	3	96.2	15	80.8	4	96.7	1.18	97.6	0.7	98.6	0.58	89.8
06/07/2024	Oui	3	97.5	18	94.4	7	96.5	0	0	0	0	0	
05/08/2024	Oui	3	95.9	16	78.1	2	98.9	4.85	82.5	1.3	95.3	0.431	89.5

20/09/2024	Oui	3	97.9	19	86.4	2	98.3	0	0	0	0	0	0
01/10/2024	Oui	3	90.3	11	91.3	3	93.2	6.41	62.9	5.4	68.2	0.999	48.5
06/11/2024	Oui	3	96.6	14	83.9	2	97.5	0	0	0	0	0	0
02/12/2024	Oui	3	94.0	13	92.0	2	98.3	0	0	0	0	0	0

#### 1.10.1 Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0) et indicateur de performance (P206.3)

<b>Station de La Loyer</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites	11	11.9	7.6
Tonnage de boues évacuées en épandage agricole (filière conforme)	7.64	0	0
Tonnage de boues évacuées en tête de station (filière conforme) : station de Dole	0	10.42	100

Reprise des épandages agricoles pour cette station grâce à l'Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues.

<b>Station de Montbarrey</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites	8	30.2	73.5
Tonnage de boues évacuées en épandage agricole (filière conforme)	0	0	-100

<b>Station de Chamblay</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites (hors réactifs)	13	11.8	-10.2
Tonnage de boues produites (avec réactifs)			
Tonnage de boues évacuées en épandage agricole avec réactifs (filière conforme)	24	44.914	46.6

<b>Station de Cramans</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites	0	0.5	100
Tonnage de boues évacuées en tête de station (filière conforme) : station de Bans	0.945	0.522	-81.0

<b>Station de Mouchard</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites	5	5.2	3.8
Tonnage de boues évacuées en tête de station (filière conforme) : station d'Arbois	7	4.6	-52.2

<b>Station de Port Lesney</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites	36	21.2	-69.8
Tonnage de boues évacuées en épandage agricole (filière conforme)	0	0	0
Tonnage de boues évacuées en tête de station (filière conforme) : station d'Arbois	24	15.4	-55.8

Tonnage de boues évacuées en tête de station (filière conforme) : station de Dole	0	0	
---	---	---	--

<b>Station de Bans</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation en %</b>
Tonnage de boues produites (hors réactifs)	40	28.6	-39.9
Tonnage de boues produites (avec réactifs)			
Tonnage de boues évacuées en épandage agricole avec réactifs (filière conforme)	50	9.6	-420.8

Les boues liquides de Port Lesney et Mouchard sont évacuées en tête de stations d'épuration (Arbois ou Dole). Les boues des autres stations ont été évacuées selon les pratiques habituelles.

## **2. Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif**

### **2.1 Fixation des tarifs en vigueur**

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 12 novembre 2019 pour application au 1er octobre 2020).

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ?  Oui  Non

### **2.2 Prix du service de l'assainissement collectif**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Selon les organismes de facturation d'avance ou non et payables semestriellement ou annuellement.

Les volumes sont relevés :  semestriellement  
 annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### **2.2.1 Redevance de modernisation des réseaux de collecte**

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2025</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€HT/m <sup>3</sup> )	0.16	0.16	0

#### **2.2.2 Redevance de performance d'assainissement**

La redevance de performance d'assainissement est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2025</b>
Redevance de performance d'assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	0.009

## 2.2.2 Tarif de l'assainissement collectif et composante de la facture pour un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>)

Tarifs HT votés pour l'année considérée. Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup>  
(D204.0) Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

### Stations d'épuration de la Loyer, Montbarrey, Bans, Chamblay, Port Lesney, Cramans et Mouchard

Désignation	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part collectivité €HT			
Part fixe /an	10	10	0,00
Part proportionnelle /m <sup>3</sup>	1,27	1,27	0,00
Part délégataire €HT			
Part fixe /an	76,76	77,04	0,36
Part proportionnelle /m <sup>3</sup>	1,1775	1,1818	0,37
Redevances Agence de l'Eau €HT et Taxe			
Redevance Modernisation des réseaux	0,16		
Redevance performance assainissement		0,009	
TVA	10,0%	10,0%	0,00

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation en %
Part CCVA	162,40	162,40	0,00
Part SUEZ	218,06	218,86	0,37
Redevance Agence de l'Eau	19,20	1,08	-94,38
Total € HT	399,66	382,34	-4,33
TVA	39,97	38,23	-4,35
Total € TTC	439,63	420,57	-4,34
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>3,66</b>	<b>3,50</b>	<b>-4,37</b>

## 2.3 Recettes d'exploitation

### 2.3.1 Recettes de la Communauté de communes du Val d'Amour (€HT)

	2023	2024	Variation en %
<b>Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés</b>	<b>455 541,69</b>	<b>512 880,00</b>	<b>12.59%</b>
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			
<b>Autres recettes</b>	<b>8 636.19</b>	<b>8 202,45</b>	<b>- 5.29%</b>
Prime pour épuration de l'Agence de l'eau	8 636.19	8 202.45	-5.29 %
Subvention hygiénisation boues (covid-19)			
Contributions d'autres services			
Contributions au titre des eaux pluviales			
Contributions exceptionnelles du budget général			

### 2.3.2 Recettes de l'exploitant (€HT)

	2023	2024	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	658 763	735 703	11.68 %
<b>Total des recettes</b>	<b>658 763</b>	<b>735 703</b>	<b>11.68%</b>

### **3. Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif**

#### **3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement**

	<b>2024</b>
<b>Taux de desserte global</b>	<b>100</b>
Taux de desserte La Loyer	100
Taux de desserte La Vieille Loyer	100
Taux de desserte Montbarrey	100
Taux de desserte Bans	100
Taux de desserte Ounans	100
Taux de desserte Chamblay	100
Taux de desserte Cramans	100
Taux de desserte Mouchard	100
Taux de desserte Port Lesney	100

#### **3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées (P202.2B)**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau usées et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan des réseaux	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages annexes	Oui	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Oui	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire de réseaux et procédure de mise à jour complétée	Oui	10	10
	Information sur les matériaux et les diamètres rassemblés sur	Au moins 95% du linéaire	5	5
	Inventaire mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	Pour 50% à 60% du linéaire	15	15
C- Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions	Information géographique précisant l'altimétrie de la moitié du linéaire du réseau	Moins de 50% du linéaire	15	0
	Localisation et description des ouvrages annexes	Oui	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	Oui	10	10
	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseau	Non	10	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	Oui	10	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	Oui	10	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	Oui	10	10
<b>TOTAL</b>			<b>120</b>	<b>95</b>

### **3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Concerne uniquement les stations d'épuration de capacité > 2 000 EH  
La collecte des effluents est conforme à 0 %

### **3.4 Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Concerne uniquement les stations d'épuration de capacité > 2 000 EH  
Les équipements d'épuration sont conformes à 100%.

### **3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Concerne uniquement les stations d'épuration de capacité > 2 000 EH  
La performance des ouvrages d'épuration est conforme à 100%.

### **3.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière de d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transfert des boues est effectué conformément à la réglementation
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

<b>Stations</b>	<b>Filières mises en œuvre</b>	<b>T MS</b>
La Loye	Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Montbarrey	Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Bans	Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Chamblay	Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Cramans	Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Mouchard	Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme
Port Lesney	Evacuation vers une STEP	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme

La totalité des boues produites ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

<b>Objet des travaux</b>	<b>Montant de travaux études HT</b>	<b>Subventions accordées</b>
Station d'épuration de Montbarrey	253 639	120 104

Aucune contribution du budget général n'est prévue.

### **4.2 Etat de la dette**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Encours de la dette au 31 décembre	5 565 907.58	5 220 966,57
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	442 043.50	456 280.10
Dont en intérêts	108 006.27	111 339.09
Dont en capital	334 037.23	344 941.01

### **4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Montant des amortissements	420 849.20	453 711.56

### **4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

La réhabilitation des réseaux sur Port-Lesney, Vaudrey, Mont-sous-Vaudrey et la Vieille Loye sont en cours.

La maîtrise d'œuvre pour les réseaux de Mouchard a été attribuée et les travaux vont débuter en été 2025.

La maîtrise d'œuvre pour la STEP de Mouchard est en cours avec le bureau d'études NALDEO et les études se poursuivent.

Les travaux de mise en séparatif de réseau sur Villers Farlay vont débuter cet été.

## **4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Un important Programme de Prévisionnel d'Investissement a été validé en 2019 pour la période 2019-2024.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2023	2024
Nombre d'abandon de créance		
Montant des abandons de créance	157,03 € HT	109,53 € HT
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	14	14

### **5.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Néant	

## **6. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement**

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

### **Stations d'épuration de la Loyer, La Vieille Loyer, Montbarrey**

**Communes de Belmont, Augerans, La Loyer, La Vieille Loyer, Chissey sur Loue, Chatelay, Germigney, Santans, Montbarrey**

Montbarrey	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Evolution %
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	79,00	70,00	-11,39
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	48,28
Redevance performance eau potable		1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20		
Redevance performance assainissement		1,08	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,44	15,01	3,95
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	277,04	287,89	3,92
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>716,67</b>	<b>708,46</b>	<b>-1,15</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,97</b>	<b>5,90</b>	<b>-1,17</b>

### **Station d'épuration de Chamblay**

Communes de Chamblay, Ecleux.

<b>Communes d'Ecleux et Chamblay</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	58,00	70,00	20,69
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	34,80	51,60	48,28
Redevance performance eau potable		1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20		
Redevance performance assainissement		1,08	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	13,27	14,99	12,96
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	254,51	287,51	12,97
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>694,14</b>	<b>708,08</b>	<b>2,01</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,78</b>	<b>5,90</b>	<b>2,08</b>

#### Station d'épuration de Port Lesney

Communes de Pagnoz, Port Lesney, Villers Farlay et Mouchard.

<b>Commune de Port Lesney</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	80,00	70,00	-12,50
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	0,00
Redevance performance	0,00	1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20	1,08	0,00
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,50	15,01	3,52
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	278,10	287,89	3,52
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>717,73</b>	<b>708,46</b>	<b>-1,29</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,98</b>	<b>5,90</b>	<b>-1,34</b>

### Station d'épuration de Cramans

<b>Commune de Cramans</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	54,80	70,00	27,74
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	48,28
Redevance performance	0,00	1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20	1,08	-94,38
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	13,11	15,01	14,49
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	251,51	287,89	14,46
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>691,14</b>	<b>708,46</b>	<b>2,51</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,76</b>	<b>5,90</b>	<b>2,43</b>

### Station d'épuration de Mouchard

<b>Commune de Mouchard</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	80,00	70,00	-12,50
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	0,00
Redevance performance	0,00	1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20	1,08	-94,38
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,50	15,01	3,52
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	278,10	287,89	3,52
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>717,73</b>	<b>708,46</b>	<b>-1,29</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,98</b>	<b>5,90</b>	<b>-1,34</b>

### Station d'épuration d'Ounans

<b>Commune d'Ounans</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	125,18	139,82	11,70
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	162,12	162,12	0,00
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	9,66	9,66	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	48,28
Redevance performance	0,00	1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20	1,08	-94,38
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	18,25	20,04	9,81
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	350,01	384,44	9,84
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>789,64</b>	<b>805,01</b>	<b>1,95</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>6,58</b>	<b>6,71</b>	<b>1,98</b>

### Station d'épuration de Bans

Communes de Bans, Vaudrey et Mont sous Vaudrey.

<b>Commune de Bans</b>	<b>Au 01/01/2024</b>	<b>Au 01/01/2025</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Part de l'exploitant €HT</b>			
du service de l'eau potable	141,84	143,12	0,90
du service de l'assainissement	218,06	218,86	0,37
<b>Part de la collectivité €HT</b>			
pour le service d'eau potable	78,40	70,00	-10,71
pour le service d'assainissement	162,40	162,40	0,00
<b>Agence de l'eau €HT</b>			
Redevance prélèvement	6,96	6,96	0,00
Redevance pollution domestique	34,80	51,60	48,28
Redevance performance	0,00	1,20	
Redevance modernisation des réseaux	19,20	1,08	-94,38
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,41	15,01	4,16
pour le service d'assainissement	39,97	38,23	-4,35
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	276,41	287,89	4,15
pour le service d'assainissement	439,63	420,57	-4,34
<b>Total TTC global</b>	<b>716,04</b>	<b>708,46</b>	<b>-1,06</b>
<b>Prix global au m3</b>	<b>5,97</b>	<b>5,90</b>	<b>-1,17</b>

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 787	7 932
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (T MS)		
	Station d'épuration La Loyer	7.64	10.42
	Station d'épuration Montbarrey	0	3.15
	Station d'épuration Chamblay	24	44.914
	Station d'épuration Cramans	0.945	0.522
	Station d'épuration Mouchard	7	4.6
	Station d'épuration Port Lesney	24	15.4
	Station d'épuration Bans	50	9.6
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Valeur 2023	Valeur 2024
	Stations de La Loyer, la Vieille Loyer, Montbarrey	3.42	3.66
	Station de Chamblay	3.42	3.66
	Station de Port Lesney (commune de Port Lesney)	3.42	3.66
	Station de Port Lesney (commune de Pagnoz)	3.42	3.66
	Station de Cramans	3.42	3.66
	Station de Mouchard	3.42	2.66
	Station d'Ounans	3.42	2.66
	Station de Bans (commune de Vaudrey)	3.42	3.66
	Station de Bans (commune de Mont sous Vaudrey)	3.42	3.66
	Station de Bans (commune de Bans)	3.42	3.66
<b>Indicateurs de performances</b>		Valeur 2023	Valeur 2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	65	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0	0
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0.0000	0